

# *Ban KHOK NA KO*



*LAOS : EDUCATION et ECOLES*

## ***CONSTRUCTION D'UNE ECOLE SECONDAIRE pour le District de Muang Feuang***

*Association Ban KHOK NA KO  
Place de la Taconnerie 6  
CH-1204 – GENEVA  
Switzerland*

*www.BANKHOKNAKO.ch  
E-mail : [khoknaiko@aquarius.ch](mailto:khoknaiko@aquarius.ch)  
CCP : 17-341172-0*

## RESUME

*Avec le Projet de construction d'une école secondaire pour le District Laotien de Muang Feuang, nous présentons une proposition d'un impacte important dans la mesure où une population de près de 25'000 personnes en est bénéficiaire.*

*Ce Projet s'intègre dans le développement du Groupe Scolaire de Ban None Hai desservant 23 villages peuplés principalement par des familles de l'ethnie Hmong venues du Nord-est montagneux du Laos.*

*Après l'expérience de constructions d'une école traditionnelle de 150 élèves pour le village de Ban Phouxai et d'une Ecole Intégrée de 150 élèves à Ban Xaisom Boun, il apparaît que dans des régions même peu éloignées de la capitale, nous pouvons, à travers une infrastructure d'école active, augmenter radicalement l'attractivité de la scolarisation en remplaçant des écoles provisoires par des bâtiments dignes de leur mission éducatives.*

*L'enseignement secondaire est souvent difficilement accessible dans les campagnes étant donné l'éloignement des groupes scolaires. C'est un facteur dissuasif non négligeable.*

*Après un rappel de la situation de l'Enseignement Général au Laos, nous présentons les activités de l'Association Ban Khok Na Ko et le projet développé pour le district de Muang Feuang.*

*Le rapport coût /efficacité - impacte est un facteur exceptionnel pour un budget de CHF 37'000.- : une école de 180 élèves avec son mobilier.*

*Il est à noter que ce projet a été accepté par le Ministère de l'Education du Laos, Département de l'Enseignement Général et il fera l'objet l'objet d'un Memorandum Of Understanding signé dans le cadre d'une Convention de Partenariat de trois ans établie entre l'Association et le Ministère de l'Education Laotien en 2007.*

## TABLE DES MATIERES

<i>INTRODUCTION</i> .....	4
<i>NOTE SUR L'EDUCATION AU LAOS</i> .....	5
<i>ASSOCIATION BAN KHOK NA KO</i> .....	7
<i>BAN NOE HAI - DISTRICT MUANG FEUANG</i> .....	8
<i>IMAGES (Mission de décembre 2007)</i> .....	9
<i>DEFINITION DU PROJET</i> .....	11
<i>ANNEXE -1 BUDGET</i> .....	12
<i>ANNEXE 2 PLANS</i> .....	14
<i>ANNEXE 3 DOCUMENTS</i> .....	15



*Vue partielle du Groupe Scolaire de Nong Hai*

*(Toutes les photographies et illustrations : Association Ban Khok Na Ko)*

# Introduction

*L'Association BAN KHOK NA KO a été créée en 2004 pour apporter des solutions aux problèmes économiques des populations pauvres et minorités ethniques de la région Mékong située en Isarn (Thaïlande) et au Laos, ainsi que dans les régions montagneuses du Laos.*

*Il s'agit avant tout de donner une chance aux enfants de sortir du cercle infernal de la misère en leur permettant une scolarité normale.*

*Fondée sur une petite structure, elle fonctionne sur le bénévolat afin que les sommes à disposition soient intégralement distribuées.*

*L'Association a trois objectifs :*

- *Distribuer une aide directe aux familles les plus démunies pour faciliter l'accès à la scolarisation des enfants (Isarn)*
- *Participer aux développements liés aux conditions d'accès aux écoles et à l'amélioration des infrastructures scolaires (Laos) :*
  - *Financer la construction ou la rénovation d'écoles.*
  - *Financer la fourniture de manuels scolaires*
  - *Financer les équipements (tableaux noirs, tables, bancs)*
  - *Financer des Jardins et Ateliers Scolaires.*
- *Donner une autonomie économique aux familles défavorisées par le biais de la création de fermes familiales ou villageoises.*

*Soutenue par la Division des Affaires Extérieures (Solidarité Internationale) de Genève la Ville de Genève et la Direction du Développement et de la Coopération (DDC Berne), SIG Genève, 20minutes-SA et la Fondation Genevoise pour la Recherche et l'Education Médicales, l'Association Ban Khok Na Ko a un fonctionnement essentiellement basé sur les subsides distribués par les entreprises et les initiatives privées.*

## *Note sur l'Education au Laos*

*La situation de l'Education au Laos, particulièrement en ce qui concerne les infrastructures et le matériel, est caractéristique d'un pays aux ressources très limitées. Le 80% du financement du développement est supporté par les aides internationales (2005, ADB).*

*Dans les provinces les plus pauvres, le taux de pauvreté est de 64 %. Dans les provinces « privilégiées » l'indice est de 39 % (2005, ADB, UNESCO).*

*La population du Laos est estimée à 5.7 millions d'habitants (49 groupes ethniques définis officiellement) avec une population de 55% de moins de 20 ans et des familles de 6 personnes en moyenne. Avec un taux d'alphabétisme estimé à 50%, le système éducatif est structuré en deux catégories principales : l'Enseignement Formel et l'Enseignement Informel chargé de combler les lacunes d'alphabétisation hors du système scolaire.*

*Notre action se situe dans le domaine de l'Enseignement Formel (Enseignement Général).*

- *Entre 20 et 35 % des enfants entre 6 et 14 ans ne sont pas scolarisés.*
- *35 % des enfants scolarisés quittent l'école avant la 5<sup>ème</sup> année primaire.*

*Le Plan National pour l'Education pour Tous (PNA) prévoit un taux d'achèvement de la scolarisation primaire de 88% en 2015 (MOE, Lao PDR).*

*Les initiatives des ONG dans le domaine Education font souvent partie de projets ambitieux de développement d'une province ou d'une population spécifique, projets intégrant la Santé, le Micro-crédit, l'eau, l'agriculture, etc...ce qui signifie que ces actions sont lentes dans leur déploiement (plusieurs années).*



*En 2006, on évalue les infrastructures selon :*

*Actuellement, le pays compte environ 7'900 écoles primaires et 900 écoles secondaires.*

- *30 % des villages n'ont pas d'écoles.*
- *70 % sont des écoles comportant 1 à 3 degrés primaires.*
- *58 % des écoles sont des constructions provisoires en bois et bambou, avec une durée de vie de 3 ans, 10 ans si le bois dur est utilisé. Le toit doit être renouvelé tous les 2 ans.*
- *90 % des écoles n'ont ni eau ni toilette.*
- *6 % des écoles sont en ciment avec des toits en tôles galvanisées.*

*Les provinces font les requêtes au gouvernement pour la construction d'écoles. Lorsque les requêtes ne sont pas réalisables, les écoles sont construites par la communauté locale. Un certain nombre de bâtiments n'ont jamais été terminés.*

*Implications de la communauté villageoise.*

*La maintenance des écoles est à la charge des communautés qui rassemble des fonds pour couvrir ces coûts.*

*Les autorités centrales et provinciales n'interviennent pas dans ce financement.*

*En ce qui concerne les fournitures, dans les villages il n'y a pas de ressources financières pour de tels achats. Alors on utilise les matériaux locaux pour construire les bancs et les tables. Ce matériel a une faible durée de vie, souvent une année. Les tableaux noirs sont des planches peintes en noir.*

*Les manuels scolaires sont rares dans les campagnes. Ils sont à la charge des familles ou des communautés locales. Des stocks dorment dans les capitales de provinces sans pouvoir être distribués. Même les instituteurs en manquent.*

*Le taux d'échecs scolaires et d'abandon est très élevé dans la mesure où sans supports les élèves oublient vite les notions (Perte des Acquis).*

*Il existe 5 manuels standards correspondant aux 5 degrés primaires.*

*En principe les Instituteurs sont payés par les provinces sur le mode trimestriel. Mais très souvent, c'est la communauté villageoise qui se charge du salaire, d'ailleurs insuffisant. L'Instituteur a toujours une activité secondaire (agriculture), ce qui limite souvent sa mobilité (Salaire en campagne : 20 US\$ mensuel).*

*D'autre part, le taux de croissance démographique est plus grand que la disponibilité de nouveaux enseignants.*



# *ASSOCIATION BAN KHOK NA KO : ACTIONS EN COURS*

*Depuis l'année 2004, l'Association à mis en place :*

- *Aide directe pour les familles monoparentales (Isarn).*
- *Fourniture de tableaux noirs (Sud Laos, Provinces de Sekong, Salavan et Champassak).*
- *Construction d'un complexe de fermes familiales (Isarn, 5 en exploitation).*
- *Construction d'une école pour 150 élèves à Ban Xaisom Boun.*
- *Construction d'une école pour 150 élèves à Ban Phouxai.*

*Pour les prochaines années, l'Association a pour objectifs :*

- *Financement de construction d'écoles de village et de district*
- *Projets Intégrés : Ecole /Atelier / Jardin / Ferme*
- *Financement d'équipements scolaires (Tables, bancs, etc...)*
- *Financement des manuels scolaires et de cahiers.*
- *Financement de rénovation d'écoles de village.*
- *Constructions de fermes villageoises au Nord Laos, Province de Phongsaly.*

*Chaque objectif fait l'objet d'un projet et d'un financement spécifique.*



*L'école de Ban Xaisom Boun, inaugurée le 2 septembre 2007.  
Jumelée avec l'Ecole Jacques Dalphin de Carouge-Genève.*

## *Ban None Hai, District de Muang Feung, Province de Vientiane.*



### *District Muang Feuang, groupe scolaire de Ban None Hai.*

*Le Groupe Scolaire None Hai Center dessert principalement 11 villages : Ban Nonh Tong, Ban Nangoua, Ban Nayao, Ban Nam Phuene Neua, Ban Nam Pheune Tai, Ban Napaphai, Ban Nonh Hai, Ban Nonhngam, Ban Nam Hone, Ban Phonhsivilay, Ban Natat. Pour les degrés secondaires, il y a des élèves de 5 villages du District Mouang Meune et de 7 villages de la région Vang. Globalement le bassin peut être estimé à 25'000 habitants répartis dans 23 villages. Au niveau du district lui-même : 2,859 familles pour une population de 19,562 habitants.*

#### *Justification du Projet :*

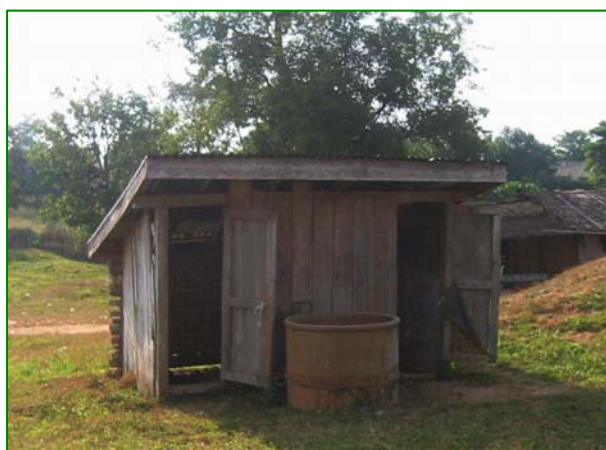
*L'état de vétusté des bâtiments scolaires et des équipements est évident. On compte 8 bâtiments, dont deux en ciment comprenant 8 salles de classe. Les 21 autres salles de classe sont réparties dans 6 bâtiments de bois, construits par les villageois pour absorber l'augmentation de population et pour accueillir les 1545 élèves dont 489 filles, 44 enseignants*

*Actuellement il manque 15 salles de classe. C'est-à-dire que l'occupation des salles se situe entre 50 et 55 élèves alors que la norme est de 35 au maximum. Il est évident que ces conditions inconfortables d'études sont aussi responsables du manque d'attrait chronique de l'éducation dans les campagnes du Laos. Il y a aussi beaucoup trop d'abandons à Ban None Hai.*

*En ce qui concerne les degrés secondaires, les 461 élèves sont accueillis à mi-temps et les horaires sont combinés pour utiliser les classes de façon mixte. Ils ont soit issus des degrés primaires du Groupe Scolaire soit d'autres villages. Il faut aussi préciser que des élèves viennent de villages éloignés et qu'ils restent pour la semaine dans le groupe scolaires où ils ont construits de petites maisons de bambou.*



*Ban None Hai, Images de la Mission de décembre 2007*



*Les sanitaires pour 1500 élèves*

*Les maisons pour les professeurs et les élèves*

## *Etat d'esprit des villageois du district de Muang Feuang*

*A l'origine le groupe scolaire de None Hai comportait deux bâtiments en briques, dont un mixte pour des classes et l'administration. La politique de déplacement des villages Hmong des régions montagneuses du Nord-est vers les plaines plus fertiles a débuté il y a une dizaine d'années. En effets, la sécurité alimentaire n'a jamais été garantie dans les régions montagneuses. D'autre part, la problématiques du développement des villages difficilement accessibles s'est heurtée à des coûts opérationnels si important que le gouvernement a rapidement renoncé et s'est orienté vers un déplacement des villages aux abords des axes de communication et dans les régions fertiles. Les Hmong représentent 6.9 % de la population du Laos qui compte environ 49 ethnies officiellement reconnues.*

*Il est à noter que ce principe de déplacement de village ne comporte pas comme on pourrait l'imaginer de conséquences traumatiques dans la mesure où traditionnellement la plupart des ethnies laotiennes sont nomades dans le sens où les villages sont fréquemment déplacés en fonction des exigences des cultures sur brûlis et de l'épuisement des ressources alimentaires des forêt.*

*La région nord ouest de la province de Vientiane est fertile et peu peuplée (19h/km<sup>2</sup>) Cette partie de la province, riveraine du Mékong, jouis donc d'une situation favorable et sa population a rapidement augmenté.*

*De nouveaux villages se sont constitués à un rythme incompatible avec l'évolution d'infrastructures institutionnelles, tant par manque de plan que par les faibles ressources du Ministère de l'Education.*

*Comme dans bien des villages laotiens, les villageois ont pris en charge la construction des écoles, avec les moyens locaux. Il s'agit alors dans la plupart des cas de bâtiments sommaires, légers (bois et bambou) et de fait provisoires, avec une nécessité de rénovation annuelle.*

*D'autre part, les équipements sont construits par les villageois qui se répartissent les travaux de fabrication du mobilier en fonction des quotas de groupes. Ce mobilier improvisé est bien sûr d'une durabilité limitée.*

*C'est de cette façon que le Groupe Scolaire de None Hai, de deux bâtiments initiaux a évolué aux cours des années pour comporter aujourd'hui 9 bâtiments dont 7 précaires, financés et construits par les communautés villageoises.*

*Il faut noter que la disponibilité d'enseignants ne pose pas de problème car le principe des quotas en fonction de la population est applicable, respecté par le Ministère de l'Education, et plus aisément dans les régions d'accessibilités normales pas trop éloignées des capitales de provinces.*

*Comme trop souvent dans les campagnes laotiennes, l'école ne présente pas l'image de ce que nous attendons : un lieux identifié et identifiable comme un élément central de la vie de la communauté (au même titre que le temple par exemple), indépendamment de son rôle socio-culturel qui se mettrait en évidence par l'aspect définitif d'une construction fonctionnelle.*

## *Définition du Projet pour Ban None Hai*

*Le projet porte sur :*

- 1. La construction de l'école (ciment, bois, toit en tuiles)*
- 2. La fourniture des équipements (tables, bancs, tableaux noirs)*
- 3. Option : murs en briques*
- 4. Option : groupe sanitaires (8 unités)*

*Le budget global se présente de la façon suivante :*

<i>a) Matériel de construction</i>	<i>CHF 11'572.-</i>
<i>b) Matériel annexe (clous, vis, etc)</i>	<i>CHF 7'386.-</i>
<i>c) Equipements (Tables, bancs, bureaux)</i>	<i>CHF 2'786.-</i>
<i>d) Travaux, logistique, frais locaux, sécurités</i>	<i>CHF 15'676.-</i>
<i>e) Option murs en briques (surcoût)</i>	<i>CHF 2'800.-</i>
<i>f) Option groupe sanitaire</i>	<i>CHF 3'200.-</i>

*Soit, un budget global de projet de CHF 37'420.-*

*Avec options : CHF 43'420.-*

*Participation locale : CHF 4'850.- (13 %)*

*N.B. La participation locale (prise en charge par le village) est obtenue dans le domaine du mobilier scolaire et de la main d'œuvre.*



*Réunion du 2 décembre 2007 avec le Gouverneur de District, les Représentants du Ministère de l'Education, le Directeur du Groupe Scolaire.*

# Annexe-1

BUDGET page - 1

	Description	Size	Quantity	Unit (Kips)	Kips	CHF
<b>A</b>	<b>Wood's work</b>					
1	Post	18x18x400	7	240'000	1'680'000	
2	Post	18x18x300	26	180'000	4'680'000	
3	Wood for roof	5x18x700	26	168'000	4'368'000	
4	Wood for roof	5x18x650	26	156'000	4'056'000	
5	Wood for roof	5x18x650	24	130'000	3'120'000	
6	Wood for roof	5x15x500	124	100'000	12'400'000	
7	Wood for roof	5x15x350	14	70'000	980'000	
8	Wood for roof	5x10x560	128	111'000	14'208'000	
9	Wood for walls	4x8x350	488	17'500	8'540'000	
10	Wood for ceiling		146	50'000	7'300'000	
11	Window frame		18	200'000	3'600'000	
12	Window		36	320'000	11'520'000	
13	Door frame		6	200'000	1'200'000	
14	Post		6	400'000	2'400'000	
15	Wood for walls	2x18x300	1274	21'000	26'754'000	
16	Bench and chairs		120	180'000	21'600'000	
17	Desk		6	360'000	2'160'000	
18	Black board		6	260'000	1'560'000	
	<b>Total for building</b>				<b>132'126'000</b>	14'538.00
<b>B</b>	<b>Ready made material</b>					
	Description		Quantity	Unit (kips)	Amount (kips)	
1	Tile		990	19'000	18'810'000	
2	Tile hook		1'980	1'000	1'980'000	
3	Coverage		99	38'000	3'762'000	
4	Screws		188	5'000	940'000	
6	Cements		186	38'000	7'068'000	
7	Stone		14	1'600'000	22'400'000	
8	Sand		8	1'300'000	10'400	
9	All nails		180	10'000	1'800'000	
	<b>Totals</b>				<b>67'160'000</b>	7'386.00



**BUDGET** page - 2

<b>C</b>	<b>Labor and land preparation</b>					
	Labor				36'000'000	3'960.00
	Prepare land area for building :				1'600'000	176.00
<b>D</b>	<b>Administration, expenses</b>					
	Personnel local (Coordination)				4'182'000	460.00
	Appui partenaires (Inauguration)				4'540'000	500.00
	Déplacements, transports, frais locaux (6 mois)				32'700'00	3'600.00
	<b>Administration (Switzerland, Laos)</b>					
	Courrier, Téléphone, Fax					300.00
<b>E</b>	<b>Project managment (Switzerland)</b>					
	Sécurité change					1'000.00
	Marge de sécurité travaux (10 %)					2'500.00
	Frais de développement et management					3'000.00
	<b>Coût total du projet Ecole de Ban None Hai</b>					<b>37'420.00</b>
	<b>Option construction de sanitaires</b>					<b>3'200.00</b>
	<b>Option murs en briques</b>					<b>2'800.00</b>
	<b>Coût total avec options</b>					<b>43'420.00</b>

<b>LOCAL PARTICIPATION</b>
<b>46'886'000 Kips = 4'500 US \$ = 4'680.- CHF</b>
<b>Ban Khok Na Ko Ass. PARTICIPATION</b>
<b>CHF 32'740.-</b>

**Note : l'option de construction en briques ne s'avère pas réaliste dans la mesure où le Groupe Scolaire est situé dans une région d'accès difficile pour des matériaux venant de Vientiane par exemple. En effet, il faut compter 4 à 5 heures de routes avec un véhicule 4x4 depuis la Capitale.**

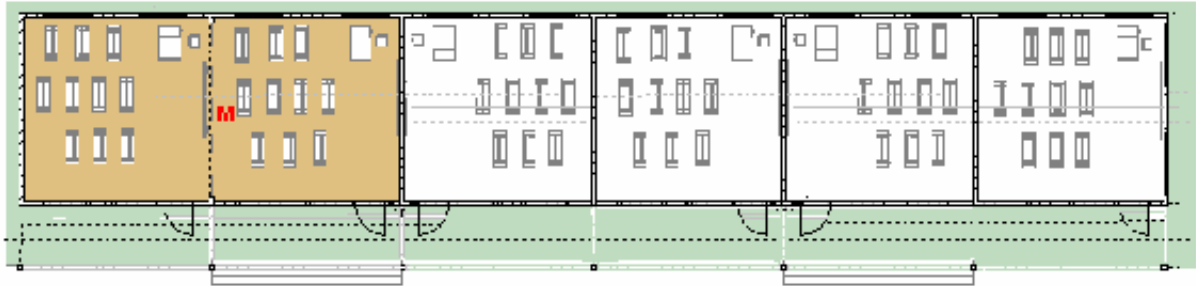
**Seule la première partie de la route est asphaltée (1 heure). Les tronçons de pistes sont très souvent en mauvais états et problématiques, surtout à la saison des pluies.**



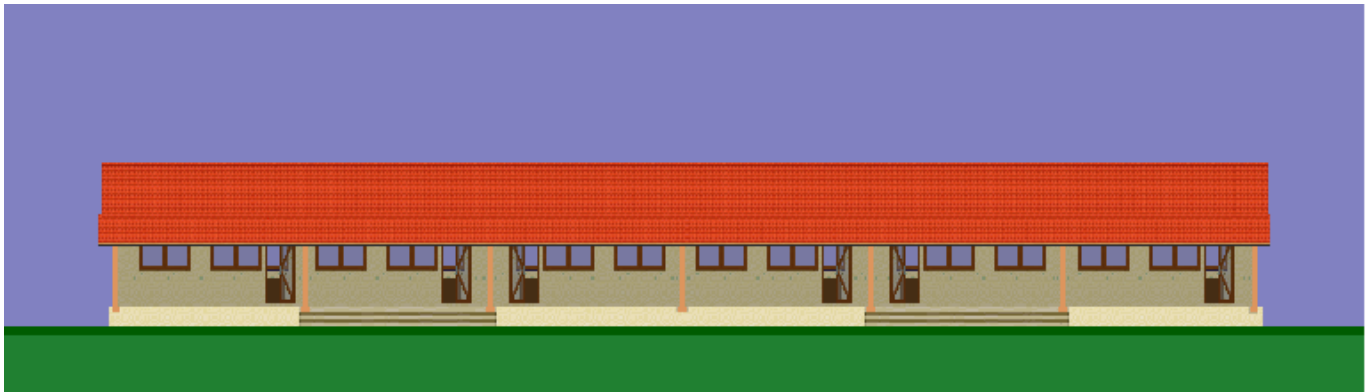
## Annexe-2

Plans du bâtiment proposé, selon les normes du Ministère de l'Éducation du Laos

Dimensions : 7 mètres x 42 mètres



**M** : Paroi mobile pour formation d'une salle de réunion (100 m<sup>2</sup>)



**Construction standard pour 6 salles de classes**



*Simulation du nouveau bâtiment sur l'emplacement prévu*

## Annexe-3

*Documents :*

- 1) Requête et informations pour le projet (Collectivité Locale)*
- 2) Memorandum of Agreement, Ministère de l'Education de la RDP Lao.*
- 3) Convention Cadre pour 3 ans, Ministère de l'Education de la RDP Lao*

*Les projets de l'Association sont initialisés par des besoins exprimés formellement par les acteurs locaux et collectivités locales.*

*La procédure standard est la suivante :*

- o Les collectivités locales signent la requête et un engagement de participation pour le projet.*
- o Le Projet est soumis à l'autorité ministérielle compétente pour validation par l'intermédiaire d'un Mémoire d'Entente (MOU), document technique décrivant le Projet et les engagements réciproques.*
- o L'exécution du projet commence et le financement est engagé sur factures des travaux et services réalisés.*

*Les activités de l'Association au Laos font l'objet d'une Convention Cadre de 3 ans signée avec le Ministère de l'Education, convention formalisant les principes d'engagements réciproques et de respects des lois et normes en vigueur au Laos.*

Lao people's Democratic Republic  
Peace Independence Democracy Unity Prosperity

Center of None Hai  
Vanghai village -Ban Numhon

**Application letter**

**Attention: Mr. Director of construction, BAN KHOKNAKO Association,  
Geneva, Switzerland**

**Subject: Application for donation and budget from villager for the  
construction of building for secondary school at Numhon.**

- as the plan economic development of none hai – Ban Vang from 2006-2010.
- as to be impoverished budget of villager 23 villages at none hai centre –Ban Vang
- as application of the project N0: 11/07 and Calculate of secondary school Numhon
- as the recently secondary school have students more and more, full out of room so the students at the first year of secondary school have to separate in two parts for learning one have to learn in the morning one have to learn at the evening and we have difficulty to teaching and learning
- so the Director of secondary school of Numhon respect you to write this letter to the Mr. Director of construction Ban khoknako Association from Switzerland ask budget to participate to build school of haft standard of one building 6 rooms with full furniture at secondary school Numhone Meuang feuang , Vientiane province for students and teacher have enough room to study and teaching and make education have more and more quality when we have donation from you we will remember you in our mine forever .  
We do hope that the director and all committee at Ban Khoknako Association to learn and help as we ask .

( full of respect , 15.10.2007)

Signed : Chief of the None Hai-Ban Vang, Represent of the Village Chief at None Hai center, Director of secondary school Numhone, Governor of Meuang Feuang, Chief of Education of Meuang Feuang.

ຫົວໜ້າຈຸດສຸມ ໂນນໄສ - ບ້ານວັງ

  
ສຸມບົວ ອິນທະວົງ

ຕາງໜ້ານາຍບ້ານ ເຂດຈຸດສຸມ



ຫົວໜ້າໂຮງຮຽນ ມ.ສ ນ້ຳຮອນ



ເຈົ້າເມືອງ ໆ ເພືອງ



ຫົວໜ້າຫ້ອງການສຶກສາປະຈຳເມືອງເພືອງ



ບຸນສຸງ ຫຼວງລາດ

Lao people's Democratic Republic

Peace Independence Democracy Unity Prosperity

**Center of NonhHai**  
**Vanghai village -Ban numhon**

No: 011/07

## **Application to the project**

- 1/ Name of the programme: Develop opportunity of the education
- 2/ Name of the project : Building apartment for studying
- 3/ Location of the project: secondary school of the Num Hone Meuang Feuang Vientiane Province.
- 4/ The name of the application project : secondary school Num Hone
- 5/ Beneficiary : there are the people of **11 villages** is 2859 families, 19562 people, women 9870. The 11 villages: Ban NonhTong, Nangoua Ban Ban Nayao, Ban NamPhuene Neua, Ban Tai NamPheune, Napaphai Ban Ban NonhHai, Nonhngam Ban Ban Nam Hone, Phonhsivilay Ban Ban Natat and out of these 11 villages there are secondary pupils **5 villages**, District Mouang Meune and **7 villages** in the region Vang. A total of 23 villages will benefit of the project.
- 6/ Situation and reason to ask the project

### 6.1/ Current situation and issues .

The secondary school level receives Nam Hone students who finish primary school from 6 villages and secondary 1st cycle from 2 villages. More than 500 students are increasing every year, Currently, we have a total of 1545 students, 489 girls, 44 women teachers or 4, 5 voluntary 0 and 4 women teachers waiting for the government quota. We have 8 buildings 29 classrooms. 2 buildings are in good condition including 8 classrooms.

6 buildings are in poor condition (Build by villagers) including 21 classrooms. According to our statistics we need 15 classrooms therefore of the 461 students 6th class (1st year) must come to school a half-time, there are many students leaving school because rooms have no seats and have not enough space (60 students in a 30 seats classroom) . Each year it was constructed buildings but that was not enough compared to the students increment and so quickly full.

Most of villager are farmer, large off fund, because of the poverty , we do not have sufficient budget to achieve our goal in buildings and equipments to develop the school.

## 6.2/ The main point

### 6.2.1/ Target

- To make students have more opportunity to learn, to be neat of students at the school and also quality of education to be better,

### 6.2.2/ Expecting

- To build one school of half standard with 6 rooms, tile roof, concrete floor, with wood wall, to make students at the first year of secondary school have room to learn in two parts, in morning and after noon.

### 6.2.3/ The information's sources

- We get some information from staff of governor on 09/2007.
- We get from report of opening school of Mr. Director of secondary school Nam Hone No. 01/2007 and summary of the year and plan of 2007-2008.
- We get from recently some student waiting to learn in the after noon.

## 7./ Detail of management project

### 7.1/ the first of activity

Activity	Date, month, year,	Date, month, year,	Date, month, year,
Look for Budget	11/2007		
Buy equipments for construction and woods		3 /2008	
Build the building finish			5/2008-8/2008

## 7.2/ How to manage

### 7.2.1/ Management staff

- o The staff of governor have to work with village authority and school, the chief of the village prepare project all documents to report to the high, when building has finish, we have to open ceremony to make every body know that ,

### 7.2.2/ Management

- The committee of None Hai center - Ban Vang who have written this letter to the association look for budget or donation.
- The staff of the governor and committee work with Authority of the village , the authority of the village have to prepare all document to in form and advice to the all villager to help and follow the project to inform to the high to have advise how to finish in time .
- The Chief of village and director of the school will manage all materials also follow the construction every day to report to the high when the building finish have to open ceremony .



- Project duration begin 11/2007 end of the works: August 2008 at last.

At Nam Hone date : 15/10/2007

Signed :

Representative of village None Hai village – Ban Vang , Director of the Secondary School, The Chief of Education of Meuang Feuang , The Chief of the None Hai – Ban Vang center.

ຕາງໜ້ານາຍບ້ານເຂດຈຸດສຸມໂນນໄຮ-ບ້ານວັງ



*ຈິທິວິໄນ*

ຫົວໜ້າໂຮງຮຽນ ມ.ສ ນ້ຳຮອນ



**ວິທິນ ສິມິ**

ຫົວໜ້າຫ້ອງການສຶກສາປະຈຳເມືອງເພືອງ



**ບຸນສຸງ ຫຼວງລາດ**

ຫົວໜ້າຈຸດສຸມ ໂນນໄຮ - ບ້ານວັງ

*ນ.ຟິດ*

**ຜູນຍິງ ອິນທະວິ**

## MINISTERE DE L'EDUCATION – DEPARTEMENT DE L'ENSEIGNEMENT GENERAL

## MEMORANDUM OF UNDERSTANDING

## CONVENTION DE PARTENARIAT N°

<b>Montant :</b>	<b>37'200 USD</b> (trente sept mille deux-cent dollars US)
Dont contribution locale :	<b>5'000 USD</b> (cinq mille dollars US)
Dont contribution Ass. <b>Ban Khok Na Ko</b> :	<b>32'200USD</b> (trente deux mille deux-cent dollars US)

<b>Date de début de la convention :</b> <i>1.05.2008</i>	<b>Date de fin de la convention :</b> <i>30.9.2008</i>
--	--

<b>Titulaire :</b>	<b>Association Ban Khok Na Ko</b> <b>Organisation non gouvernementale régie par les Articles 60 et suivants du Code Civil Suisse.</b>
Adresse :	Place de la Taconnerie 6 CH-1204-GENEVE - Suisse Courriel : khoknako@aquarius.ch

**Objet : Construction d'un bâtiment pour une école secondaire pour le Groupe Scolaires de Ban None Hai, Province de Vientiane, District de Muang Feuang.**

Runbriques	Contribution Locale en \$US (Collectivité Locale)	Contribution Ass. Ban Khok Na Ko en \$US	Total en \$US
<i>Main d'œuvre engagée à la construction et à l'aménagement de l'Ecole</i>	<i>3'000</i>	<i>1'200</i>	<i>4'200</i>
<i>Matériel de construction (Ecole)</i>		<i>20'000</i>	<i>20'000</i>
<i>Equipements scolaires (Tables, bancs)</i>	<i>2'000</i>	<i>1'000</i>	<i>3'000</i>
<i>(Option Sanitaires)</i>			
<i>(Option murs en briques)</i>			
<i>Coordination</i>			
<i>Matériel de Soutien, formation, etc..</i>			
<i>Logistique et divers</i>		<i>4'500</i>	<i>4'500</i>
<i>Gestion du Projet, administration, etc)</i>			<i>3'000</i>
<i>Sécurités</i>		<i>2'500</i>	<i>2'500</i>
<b>TOTAL</b>	<b>5'000</b>	<b>32'200</b>	<b>37'200</b>

Pièces constitutives de la présente convention

- Présent contrat de prestation
- Concept du projet
- Budget prévisionnel en date du 31.4.2008
- Documents des Partenaires Locaux (District Muang Feuang, Ban None Hai)

## **ENTRE LES SOUSSIGNES**

Ministère de l'Education, 1, avenue Lane Xang, Vientiane, Laos, Département de l'Enseignement Général, représenté par Monsieur **Khamhoung SACLOKHAM**

ci-après communément dénommé «l'Administration»

**D'UNE PART,**

**ET**

Association Ban KHOK NA KO, domiciliée à Genève, représentée par Monsieur Yanick-M. EBINGER, Directeur des Programmes, ci-après dénommée « le Titulaire »

**D'AUTRE PART,**

**IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :**

### **Objet de la convention**

Cette convention a pour objet l'établissement d'un partenariat pour la construction d'une Ecole secondaire pour le Groupe Scolaire de Ban None Hai, Province de Vientiane, District Muang Feuang avec l'établissement d'une participation de la Collectivité Locale pour une prise en charge partielle de la main d'œuvre et des équipements.

### **Définition du partenariat**

Le partenariat repose sur un principe de mutualisation des compétences et des ressources entre le Titulaire et l'Administration et la Collectivité Locale.

L'Administration met à la disposition du Titulaire les autorisations et informations nécessaires pour évoluer dans les conditions légales du pays au sein des structures institutionnelles concernées par le projet.

L'Administration assure un accompagnement par les cadres responsables et l'assistance technique du projet pour la conduite à bonne fin des activités.

### **Prestations particulières**

L'Administration demande au Titulaire de

- Evaluer les besoins et établir une étude de faisabilité en collaboration avec les collectivités locales, au niveau du Village, District et Province et de l'Administration.
- Apporter un appui opérationnel en termes de ressources méthodologique et humaine pour la bonne définition des paramètres du projet.
- Obtenir l'agrément des autorités et collectivités locales.
- Obtenir l'agrément des autorités du District et de la Province;
- Obtenir les agréments de participation conformément aux définitions et modalités du cahier des charges annexé.

# Obligations du titulaire

## Responsabilité

Le Titulaire est responsable de sa part de financement et s'engage à la mettre à disposition du projet selon des modalités fixées par le cahier des charges.

Il travaille en liaison avec les responsables techniques du projet (chefs de composantes, assistants techniques) et sollicite toutes les autorisations nécessaires pour opérer sur le territoire du Laos.

Il agit dans le respect des lois et règlements du Ministère des Affaires Étrangères et du Ministère de l'Éducation en vigueur au Laos.

Sa responsabilité n'est pas engagée vis-à-vis des partenaires laotiens agissant pour le compte du projet en cas d'accident, décès ou autres risques liés à l'exécution des activités.

## Obligation de moyens

Le Titulaire s'engage à mobiliser les fonds et à contribuer au financement des coûts de l'intervention à hauteur des montants figurant au budget prévisionnel.

## Obligation de discrétion

Le Titulaire est tenu à l'obligation de discrétion vis à vis des fonctionnaires et partenaires laotiens agissant avec lui dans le cadre du projet. Il s'engage, pour lui et toute personne travaillant pour son compte, à tenir confidentielle toute communication de renseignement, document ou objet quelconque et à ne faire aucune communication sur les missions qui lui sont confiées sans l'accord préalable de l'Administration.

## Personnel

En accord avec l'Administration, le Titulaire peut désigner des personnes chargées pour son compte de la coordination, de l'animation et des interventions dans les activités du projet.

Il leur verse le montant de leur rémunération et s'acquitte des charges sociales, fiscales et autres afférentes. Il souscrit les assurances nécessaires pour garantir le personnel contre les risques légalement couverts par la législation du Laos.

L'Administration est déchargée de toute obligation concernant l'exécution des formalités précitées.

## Référents pédagogiques et techniques

La responsabilité et la coordination technique du présent partenariat sont confiées aux référents suivants :

	L' Association Ban KHOK NA KO	Ministère de l'Education Département de l'Enseignement Général
Responsabilité opérationnelle	M. Y.-M.EBINGER, Directeur des Programmes de L' Association Ban KHOK NA KO	
Coordination technique locale	Madame Somchine PHANNARATH	

## Exécution et suivi

Le Titulaire s'engage à fournir à l'Administration

- Un rapport général d'exécution sur la base de termes de référence insérés dans le cahier des charges, dans un délai de trois mois suivant l'achèvement du projet.
- Eventuellement des rapports intermédiaires si les circonstances l'imposent.
- Les rapports rendront compte de la mise en œuvre par le Titulaire de son obligation de moyens.

## Durée – Modification – Résiliation

### Durée

Les modalités de la convention courent de la date de signature de la présente convention jusqu'à la bonne fin de l'exécution du projet.

### Modification

Cet échéancier pourra être révisé et amendé d'accord entre parties par échange de lettre en fonction des évolutions du projet et des résultats des évaluations conduites. Ces modifications éventuelles ne pourront être décidées unilatéralement par l'une ou l'autre partie.

### Résiliation

L'Administration peut à tout moment mettre fin à l'exécution de la présente convention avant son achèvement, par une décision de résiliation. Dans ce cas, le Titulaire est dédommagé de toutes les dépenses effectuées dans le cadre du présent contrat. Ce dédommagement intervient sur présentation d'un rapport d'activités et sur production de pièces justificatives.

Il en est de même en cas d'interruption de l'exécution de la prestation par le titulaire pour une cause de force majeure. L'Administration peut alors requérir un dédommagement incombant au Titulaire.



## Montant de la convention et contributions respectives

Le montant de la présente convention de partenariat est fixé à **32'200 USD** (Trente deux mille deux cent dollars US), conformément au budget prévisionnel du 31.04.2008 joint en annexe.

**Ce coût est réparti entre la Collectivité Locale et le Titulaire , de la manière suivante :**

- Les fonds mis à disposition par la Collectivité Locale s'élèvent à **5'000 US\$** (Cinq mille dollars US) et seront affectés aux activités relatives au poste « Main d'œuvre » et « Equipements » du budget prévisionnel.
- Les fonds mis à disposition par l'Association Ban KHOK NA KO, évalués à **32'200 US\$** (trente deux mille deux cent dollars US), représentent la valorisation des ressources propres engagées par l'ONG au Laos dans la réalisation des activités liées au projet pour la durée de la convention.

## Nature des prix

- Le financement est forfaitaire pour un montant de **32'200 US\$** (trente deux mille deux cent dollars US) correspondant au prix ferme non révisable ni actualisable, tels que défini au cahier des charges et budget prévisionnel.  
Ces prix sont nets de tous droits et taxes.

## Modalités de règlement

### Règlement

Le règlement des sommes prévues au titre de la présente convention se fait sous la forme :

- Eventuellement d'une avance suite à l'envoi d'un état prévisionnel comportant le détail des dépenses à payer. L'état est accompagné d'une demande d'attribution d'avance.
- De versements selon l'échéancier suivant sur présentation de factures accompagnées le cas échéant des rapports circonstanciés:

L'échéancier est mis à jour tout au long de l'exécution des travaux

<b>Paiement</b>	<b>Montant USD</b>	<b>Objet et date de paiement</b>
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
<b>TOTAL</b>	-	

## Mode de paiement

Le titulaire se libérera des sommes prévues, en exécution de la présente convention, en faisant porter le montant correspondant au crédit des comptes suivants :

Bénéficiaire :

Domiciliation	Code Banque	Code Guichet	N° de Compte	Clé RIB

## Retard

Si le titulaire est dans l'impossibilité d'assurer l'exécution des actions qui lui sont confiées dans le délai ou s'il apparaît que certaines d'entre elles doivent être modifiées, il doit en aviser le ministère de l'Education par écrit. Le ministère de l'Education appréciera le bien fondé des justifications fournies. Cette procédure d'échange de lettres ne concerne que les modifications qui ne changent pas le montant global du contrat ni son équilibre général. Dans le cas contraire, la signature d'un avenant sera nécessaire.

## Frais commerciaux extraordinaires

Le Titulaire déclare :

- a) Que la négociation, la passation, et l'exécution du projet n'a pas donné ou ne donnera pas lieu à perception de FRAIS COMMERCIAUX .
- b) Qu'elle n'a pas proposé, et ne proposera pas directement ou indirectement des avantages quelconques (offres, promesses de dons, dons...) constituant ou pouvant constituer une infraction de corruption au sens de la convention OCDE du 17 décembre 1997 relative à la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers.

## Droit applicable et règlement des litiges

Si à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention, un différend survient entre le Titulaire et l'Administration le droit applicable est le droit lao. En l'absence de règlement à l'amiable, les parties soumettront le litige à l'arbitrage de l'organisation pour l'arbitrage économique (OAE), conformément au décret du gouvernement lao n° 106/PM en date du 16 Juillet 1994.

## **Notification**

La présente convention est établie en deux originaux signés du Titulaire et du représentant du ministère de l'éducation de la RDP Lao (Département de l'Enseignement Général).

Lorsque la convention est signée par le titulaire, il la retourne au ministère de l'éducation de la RDP Lao Une fois approuvée, le ministère de l'éducation de la RDP Lao renvoie au titulaire un original. Cet envoi a valeur de notification.

Fait en deux exemplaires originaux à Vientiane le .....

Le Représentant du Département de l'Enseignement  
Général

Le Représentant du titulaire

**Khamhoung SACLOKHAM**

**M.Yanick-M.EBINGER**

## MINISTERE DE L'EDUCATION – DEPARTEMENT DE L'ENSEIGNEMENT GENERAL

CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT N° .....1638 - 117

## (MEMORANDUM OF UNDERSTANDING)

Date de début de la convention : 22.11.06 Date de fin de la convention : 22.11.09

<b>Titulaire :</b>	<b>Association Ban Khok Na Ko</b> <b>Organisation non gouvernementale régie par les Articles 60 et suivants du Code Civil Suisse.</b>
<b>Adresse :</b>	Place de la Taconnerie 6 CH-1204-GENEVE Suisse Courriel : khoknako@aquarius.ch

**Objet : Financement de constructions de bâtiments et de fournitures scolaires pour les écoles de campagne et de montagne dans différentes provinces du pays.**

Selon les modalités suivantes , de cas en cas par projet :

<b>Rubriques</b>	<b>Contribution Locale en \$US</b>	<b>Contribution Ass. Ban Khok Na Ko en \$US</b>	<b>Total en \$US</b>
<i>Faisabilité et gestion du Projet</i>		<i>Selon budget de projet</i>	
<i>Main d'œuvre engagée à la construction et à l'aménagement de l'Ecole</i>	<i>Selon budget de projet</i>		
<i>Logistique locale</i>	<i>Selon budget de projet</i>		
<i>Sélection et accompagnement</i>		<i>Selon budget de projet</i>	
- dont déplacements			
- Indemnités / Honoraires			
<i>Matériaux de construction</i>		<i>Selon budget de projet</i>	
- Consommables			
<i>Coûts indirects</i>		<i>Selon budget de projet</i>	
<i>Taxes (TVA-Services)</i>			
<b>TOTAL</b>	<i>Selon budget de projet</i>	<i>Selon budget de projet</i>	<i>Selon budget total de projet</i>

Pièces constitutives de la présente convention

- Présent contrat de partenariat.
- Concepts des projets liés à l'Education.

## **ENTRE LES SOUSSIGNES**

Ministère de l'Education, 1, avenue Lane Xang, Vientiane, Laos, Département de l'Enseignement Général, représenté par Monsieur **Khamhoung SACLOKHAM**,

ci-après communément dénommé «l'Administration»

**D'UNE PART,**

**ET**

Association Ban KHOK NA KO, Place de la Taconnerie 6, Genève, représentée par Monsieur Yanick-M. EBINGER, Président, ci-après dénommée « le Titulaire »

**D'AUTRE PART,**

**IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :**

### **Objet de la convention**

Cette convention a pour objet l'établissement d'un partenariat pour le financement par le titulaire de :

- La construction ou la rénovation de bâtiments scolaire.
- La fourniture de matériel et d'équipements scolaires.
- La fourniture de livres et de cahiers destinés aux élèves.

Chaque opération de financement constitue un « projet ».

Le partenariat est complété par des participations locales, au niveau du Village et/ou du District et /ou de la Province. Ces participations sont définies lors de l'étude de faisabilité des projets et font partie d'une convention technique en approuvant les modalités.

### **Définition du partenariat avec l'Administration.**

Le partenariat repose sur un principe de mutualisation des compétences et des ressources entre le Titulaire et l'Administration et de validation bilatérale des projets.

L'Administration met à la disposition du Titulaire les autorisations et informations nécessaires pour évoluer dans les conditions légales du pays au sein des structures institutionnelles concernées par le projet.

L'Administration et ses représentants au niveau des Provinces et des Districts s'engagent à nous faciliter nos missions et à nous apporter un support logistique adéquat.

Il assure un accompagnement par les cadres responsables et l'assistance technique du projet pour la conduite à bonne fin des activités .

# Obligations du titulaire

## Responsabilité

Le Titulaire est responsable de sa part de financement et s'engage à la mettre à disposition du projet selon des modalités fixées spécifiquement pour chaque projet.

Il établit une étude de faisabilité en collaboration avec les communautés concernées, au niveau des Villages, Districts et Provinces et de l'Administration.

Il travaille en liaison avec les responsables techniques du projet (DNP, chefs de composantes, assistants techniques) et sollicite toutes les autorisations nécessaires pour opérer sur le territoire du Laos.

Il agit dans le respect des lois et règlements du Ministère des Affaires Étrangères et du Ministère de l'Éducation en vigueur au Laos.

Sa responsabilité n'est pas engagée vis-à-vis des partenaires laotiens agissant pour le compte du projet en cas d'accident, décès ou autres risques liés à l'exécution des activités.

## Obligation de moyens

Le Titulaire s'engage à rechercher des financements extérieurs, à mobiliser les moyens financiers et à contribuer au financement des coûts du projet à hauteur des montants figurant au budget prévisionnel.

## Obligation de discrétion

Le Titulaire est tenu à l'obligation de discrétion vis à vis des fonctionnaires et partenaires laotiens agissant avec lui dans le cadre du projet. Il s'engage, pour lui et toute personne travaillant pour son compte, à tenir confidentielle toute communication de renseignement, document ou objet quelconque et à ne faire aucune communication sur les missions qui lui sont confiées sans l'accord préalable de l'Administration.

## Personnel

En accord avec l'Administration, le Titulaire peut être amené à désigner des personnes chargées pour son compte de la coordination, de l'animation et des interventions dans les activités du projet.

Il leur verse le montant de leur rémunération et s'acquitte des charges sociales, fiscales et autres afférentes. Il souscrit les assurances nécessaires pour garantir le personnel contre les risques légalement couverts par la législation du Laos.



## Les responsabilités du présent partenariat sont confiées aux référents suivants :

L'Administration est dégagée de toute obligation concernant l'exécution des formalités précitées.

### Référents

	L'Association Ban KHOK NA KO	Ministère de l'Education , Département de l'Enseignement Général
Responsabilité opérationnelle	M. Y.-M.EBINGER, Président de L'Association Ban KHOK NA KO	
Coordination technique	M.Bouangueun KHAMSOUKSANGA Chargé de Mission au Laos.	

### Exécution et suivi

Le Titulaire s'engage à fournir à l'Administration

- Un rapport général d'exécution dans un délai de trois mois suivant l'achèvement des projets.
- Eventuellement des rapports intermédiaires si les circonstances l'imposent.
- Les rapports rendront compte de la mise en œuvre par le Titulaire de son obligation de moyens.

## Durée – Modification – Résiliation

### Durée

Les activités du titulaire courent de la date de signature de la présente convention jusqu'au moment où les deux parties décident de mettre fin au partenariat.

### Modification

Cet échéancier pourra être révisé et amendé d'accord entre les parties par échange de lettre en fonction des évolutions des projets et des résultats des évaluations conduites. Ces modifications éventuelles ne pourront être décidées unilatéralement par l'une ou l'autre partie.

### Résiliation

L'Administration peut à tout moment mettre fin à l'exécution de la présente convention avant son achèvement, par une décision de résiliation. Dans ce cas, le Titulaire est dédommagé de toutes les dépenses effectuées dans le cadre du présent contrat. Ce dédommagement intervient sur présentation d'un rapport d'activités et sur production de pièces justificatives.

Il en est de même en cas d'interruption de l'exécution de la prestation par le titulaire pour une cause de force majeure. L'Administration peut alors requérir un dédommagement incombant au Titulaire.

## **Montant de la convention et contributions respectives**

Les montants engagés dans les projets concernés par la présente convention de partenariat seront fixés conformément aux budgets prévisionnels établis pour chaque projet..

**Les coûts seront répartis entre la Participation Locale formellement agréée et le Titulaire , de la manière suivante :**

- Les fonds mis à disposition par le titulaire seront affectés aux activités et aux financements tels qu'ils sont définis dans les budgets provisionnels des projets et dans le cahier des charges.
- La Participation Locale, sous forme de services, de main d'œuvre, de logistique ou de fournitures sera financée selon les modes propres à la communauté concernée, à l'Administration, aux Villages, Districts et/ou Provinces .

## **Nature des prix**

Les coûts sont forfaitaires et correspondent au prix ferme non révisable ni actualisable des prestations intellectuelles et de fonctionnement et réalisation du projet tels que définis au cahier des charges.

Ces prix sont nets de tout droits et taxes.

## **Modalités de financement**

Le financement sera conforme au budget prévisionnel et défini par la convention

### **Règlement**

- Le règlement peut éventuellement faire l'objet d'une avance suite à l'envoi par l'Administration ou par le partenaire local d'un état prévisionnel comportant le détail des dépenses à payer pour les premières phases. Cet état est accompagné d'une demande d'attribution d'avance.
- Le règlement est constitué de versements selon un échéancier, sur présentation de factures accompagnées le cas échéant de rapports intermédiaires.

### **Mode de paiement**

Les modalités de paiements seront fixées par la convention spécifique relative au projet spécifique.

## Retard

Si le titulaire est dans l'impossibilité d'assurer l'exécution des actions prévues dans le délai ou s'il apparaît que certaines d'entre elles doivent être modifiées, il doit en aviser l'Administration par écrit.

L'Administration appréciera le bien fondé des justifications fournies. Cette procédure d'échange de lettres ne concerne que les modifications qui ne changent pas le montant global du contrat ni son équilibre général. Dans le cas contraire, la signature d'un avenant sera nécessaire.

## Frais commerciaux extraordinaires

Le Titulaire déclare :

- c) Que la négociation, la passation, et l'exécution du contrat n'a pas donné ou ne donnera pas lieu à perception de FRAIS COMMERCIAUX.
- d) Qu'elle n'a pas proposé, et ne proposera pas directement ou indirectement des avantages quelconques (offres, promesses de dons, dons...) constituant ou pouvant constituer une infraction de corruption au sens de la convention OCDE du 17 décembre 1997 relative à la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers.

## Droit applicable et règlement des litiges

Si à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention, un différend survient entre le Titulaire et l'Administration le droit applicable est le droit lao. En l'absence de règlement à l'amiable, les parties soumettront le litige à l'arbitrage de l'organisation pour l'arbitrage économique (OAE), conformément au décret du gouvernement lao n° 106/PM en date du 16 juillet 1994.

## Notification

La présente convention est établie en deux originaux signés du Titulaire et du Représentant du ministère de l'éducation de la RDP Lao .

Lorsque la convention est signée par le titulaire, il la retourne au ministère de l'éducation de la RDP Lao. Une fois approuvée, le ministère de l'éducation de la RDP Lao renvoie au titulaire un original. Cet envoi a valeur de notification.

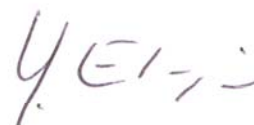
Fait en deux exemplaires originaux à Vientiane le **22-11-06**

Le Représentant du Ministère de l'Éducation  
Département de l'Enseignement Général



M. Khamhoung SACLOKHAM,

Le Représentant du titulaire



M. Yanick-M. EBINGER